

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

Haïti

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui (2)
Société civile	Oui (1)
Donateurs (PTF)	Oui (1)
Nations Unies	Oui (3)
Secteur privé	Oui (1)
Monde scientifique et universitaire	Oui (2)
Autre (merci de préciser)	Non

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 62

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : 32 féminin et 30 masculin

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

Oui

Pourquoi ?

De l'avis des participants, l'évaluation leur a permis de mesurer les résultats des différentes activités obtenus pour l'année par rapport aux activités planifiées alors que dans la plupart du temps, ils ont eu l'impression de n'avoir pas vraiment fait grand chose .

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies

PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE

(Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 3, Secteur privé 3)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- La nomination officielle du point focal SUN, Dr. Joseline Marhôte Pierre, Directrice Alimentation et Nutrition au Ministère de la Santé Publique et de la Population, pour faciliter le mouvement SUN en Haïti « Bailleurs, Gouvernement, Université, Secteur privé, UN ».

L'existence du Comité Technique de Nutrition (CTN), du Groupe de Travail sur la Fortification des Aliments, du Groupe de Travail sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (GTSAN), de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) . Toutefois, il faut renforcer les relations intersectorielles entre «le Gouvernement, (niveau politique décisionnel) l'Université et le Secteur privé des affaires».

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties

prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 2, Nations Unies 4, Secteur privé 3)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- La présence des ministères sectoriels MARNDR, MSPP, MAST, MENFP, MCFDF est un atout dans la mise en œuvre des interventions (exemple de collaboration entre les ministères : Initiative des Écoles Amies de l'Hygiène et Programme de Cantines Scolaires). « Bailleurs, Gouvernement, Université, Secteur privé, UN », le projet Kore Lavi avec 3 Ministères et un financement américain, le 11^e FED avec 3 ministères et un financement européen.
- L'Appropriation de la PNSAN par la primature selon le «S UN » est un point fort. La création des programmes pour permettre d'intégrer les différents axes stratégiques de la Politique Nationale de Nutrition dans les interventions, tels que le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire en Haïti (PASA) et le Programme Thématique de Sécurité Alimentaire (FSTP – Food Security Thematic Program) d'après les PTF « Bailleurs ».

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 2, Nations Unies 2, Secteur privé 3)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Dans l'objectif de l'autonomisation financière, une ligne budgétaire existe pour la nutrition dans le trésor public mais non alimenté « Gouvernement ».
- Les rencontres régulières du Task Force (UN), la célébration de la journée de la vitamine A et de l'alimentation « Secteur privé », les journées de sensibilisation sur l'utilisation du sel iodé, l'existence d'un réseau communautaire « UN », l'existence des Tables Sectorielles Nutrition (Points Focaux) et des Tables Sectorielles Thématiques : Sécurité Alimentaire et Nutrition (SAN) « Gouvernement, UN » sont les résultats qui prouvent que la plateforme multi sectorielle est fonctionnelle.
- Engagement des groupes d'acteurs clés, tous les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont des stratégies et un positionnement en faveur de la Nutrition et/ou de la Sécurité Alimentaire « PTFs ».

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès

collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 3, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 2, Nations Unies 3, Secteur privé 3)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Les données communautaires remontent partiellement aux institutions qui alimentent le SISNU. Beaucoup d'actions des acteurs ne sont pas encore inscrites dans un cadre commun et ne permettent pas d'influencer les décisions et/ou de documenter les bonnes pratiques pour les porter à l'échelle nationale. Les rapports mensuels communiqués par les parties prenantes et la présentation des données nutritionnelles tirées du SISNU dans les rencontres du Comité Technique de Nutrition constituent des actions concrètes de suivi et de capacité de redevabilité « Bailleurs ».
- Le rapportage régulier des données Nutritionnelles par les partenaires « Gouvernement, UN » est un point fort car il faut des données disponibles pour orienter les prises de décision. Les enquêtes (SMART Grande Anse et SUD 2017, EMMUS 2017, ENCIH 2018) et le suivi et l'évaluation des activités du programme de nutrition pour une meilleure appréciation de la situation nutritionnelle.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 1, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 3, Secteur privé 2)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Le cadre commun de résultats aurait vraiment facilité la réflexion critique sur les contributions des acteurs du secteur. L'opportunité d'une amélioration continue existe parce que la décision de se pencher sur les cas MAM et d'utiliser le protocole national de prise en charge, qui donne des résultats, a été mise en œuvre sous la demande de la Direction de Nutrition « Bailleurs, Gouvernement ».
- Le rapportage des données par sexe « Secteur privé », l'existence de structures décentralisées et autonomes au niveau départemental menées par les PFDN(UN) sont des suggestions pour améliorer les prises de décision. La nutrition en lettres et en chiffres une initiative de transparence et de redevabilité mutuelle mise en œuvre par la Direction de Nutrition du MSPP « Bailleurs, Gouvernement, Secteur privé, UN ».

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).*

Parties prenantes *Merci de fournir des exemples*

ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 3, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 2, Secteur privé 1)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'existence de la Politique et/ou Législation sur l'interdiction de Commercialisation des Substituts du lait maternel lors des catastrophes naturelles, est pour exercer un contrôle sur les risques de contact avec d'autres pathologies.

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 3, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 2, Secteur privé 1)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'état et le secteur privé doivent se mettre ensemble pour faire le plaidoyer « Secteur privé ». Il n'existe aucune documentation publique sur le plaidoyer sous forme de politique, bien que les plans de communication nutrition et plan de communication allaitement maternel existent « Gouvernement, UN »

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 3, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 3, Secteur privé 1)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

L'existence et adoption des Arrêtés d'Application de la Loi sur la Fortification des Aliments en Micronutriments, de la Politique Nationale de Nutrition, de la Stratégie Nationale de Nutrition « Bailleurs, Gouvernement, UN, Secteur privé » sont des documents qui garantissent la bonne mise en œuvre des activités.

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait

maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

<p>NOTE FINALE Consensus 1 (Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 1, Secteur privé 1)</p>
<p>JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE Les législations sont en place, toutefois, leur communication est inexistante ou insuffisante. La loi sur la fortification des aliments en micronutriments et, la loi sur les congés de maternité existent cependant, le cadre juridique complet est inexistant. (Gouvernement, Bailleurs (PTF), Université). L'application des lois est en attente des décideurs politiques.</p>

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

<p>NOTE FINALE Consensus 1 (Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs (PTF) 0, Nations Unies 1, Secteur privé 1)</p>
<p>JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE Existence de quelques opportunités et d'initiatives isolées comme relations, groupes cibles et/ou outils (Haïti en lettres et en chiffres, le Front Parlementaire Contre la Faim, l'existence de Commission santé au niveau du parlement). (Bailleurs, UN)</p>

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

*À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).*

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la	-

société civile

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 2, Nations Unies 3, Secteur privé 0)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La cartographie des parties prenantes a été réalisée en guise d'information sur la couverture des interventions et mieux orienter les prises de décision pour répondre aux besoins identifiés « Gouvernement, UN ».

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE

Consensus 1

(Gouvernement 1, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 1, Nations Unies 2, Secteur privé 0)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les objectifs existent mais il y a une absence de consolidation des objectifs et stratégies dans l'exécution des plans

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE

Consensus 1

(Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 0, Nations Unies 2, Secteur privé 0)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

▪ Un bilan chaque année par axe est fait tenant compte des objectifs définis « Gouvernement ».

Le Comité Technique de Nutrition facilite la revue/analyse des résultats des différents intervenants soit à partir du SISNU et/ou des rapports individuels.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE

Consensus 1

(Gouvernement 1, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs (PTF) 0, Nations Unies 1, Secteur privé 0)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Le suivi conjoint des actions prioritaires est sectoriel, il n'existe pas de cadre commun. Les rapports des Enquêtes SMART communales 2017, de l'EMMUS VI 2017, de l'Enquête Nationale sur la Carence en Iode (ENCIH 2017), Haïti en lettres et en Chiffres, pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs visés dans les interventions mises en œuvre. « Gouvernement, Société civile, Université, UN ».

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE

Consensus 2

(Gouvernement 2, Société civile 2, Milieux scientifiques et universitaires 2, Donateurs 3, Nations Unies 2, Secteur privé 0)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Il reste des efforts à faire pour aligner les acteurs, améliorer la qualité des informations saisies et leur utilisation pour la prise de décision et la réflexion critique pour la conception de programmes pertinents, efficaces et durables. Ce travail est nécessaire et urgent pour arriver à améliorer durablement les indicateurs du secteur nutrition.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement.

Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE

Consensus 1 (Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs 1, Nations Unies 3, Secteur privé 1)
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE ▪ Les informations financières existent car un rapport financier est réalisé à l'interne par chaque agence du réseau, mais ne sont pas disponibles et/ou partagées de façon transparente et sectorielle avec le public ou les parties prenantes « Gouvernement, UN ». Les financements sont là mais sont toujours en deçà des besoins parce que ces décaissements ne sont pas canalisés à travers les mécanismes existants et sur une base régulière « Bailleurs ».

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE Consensus 1 (Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs 1, Nations Unies 2, Secteur privé 1)
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE ▪ Le coût des interventions pour la prise en charge de la malnutrition et d'autres interventions spécifiques sont connues mais ne sont pas réalistes ou plutôt standardisées à cause des aléas de chaque zone d'intervention (hôpitaux de référence – USN pour les cas avec complication – réseau de routes et transport en commun – accès à l'eau et assainissement) « Bailleurs ». Les contributions nationales ne sont pas significatives pour répondre aux défis. Les ressources humaines existent et sont formées. Toutefois les allocations du gouvernement haïtien ne sont pas connues et certaines données ne sont pas rapportées à ce niveau de détail pour quantifier les investissements sur la nutrition « Bailleurs, Gouvernement, Université ». Il faut plaider pour le renflouement de la ligne allouée à la nutrition dans le budget national « Gouvernement, UN ».

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE Consensus 1 (Gouvernement 1, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 0, Donateurs 1, Nations Unies 2, Secteur privé 1)
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE La revue des dépenses ne se fait pas par faute de planification sous un cadre commun de résultats ou d'évaluation

des interventions, d'où l'impossibilité d'aligner sur la base d'évidences « Bailleurs ». Il existe un mécanisme pour identifier les sources de financement à partir du MGAE (Module de Gestion de l'Aide Externe) et/ou CAED (Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement).

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE

Consensus 1

(Gouvernement 1, Société civile 1, Milieux scientifiques et universitaires 0, Donateurs 0, Nations Unies 2, Secteur privé 1)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Les fonds du gouvernement dans la plupart du temps ne sont pas alloués pour appuyer la mise en œuvre des interventions « Bailleurs ». Car il y a un manque de financement de la nutrition au niveau des agences « UN ». Le Consensus de Copenhague a identifié un ensemble d'informations chiffrées pour justifier des interventions sur la fortification alimentaire en particulier pour la farine de blé « Bailleurs ».

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE

Consensus 1

(Gouvernement 0, Société civile 0, Milieux scientifiques et universitaires 1, Donateurs 1, Nations Unies 1, Secteur privé 1)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

La mobilisation des ressources est permanente même si elle n'est pas faite de façon globale selon un cadre commun de résultats ou une stratégie nationale de nutrition ou PLAN ; mais la prévisibilité est fonction des cycles de projet et plutôt à court terme « Bailleurs ».

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes *Merci de fournir des exemples*

ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE : 4

(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)

NOTE FINALE : 4

(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

la promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments, la gestion de la malnutrition aiguë, l'enrichissement des aliments et l'éducation nutritionnelle. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Choisissez des exemples clairs dans les secteurs pertinents que vous incluez dans votre analyse. Pour chaque exemple, veuillez préciser la portée géographique, la population ciblée et l'approche de livraison. (Référence : Série Lancet 2013 sur la nutrition maternelle et infantile et le Compendium 2016 de l'ONU pour la nutrition)

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui, la sécheresse qui a occasionnée la perte des récoltes d'hiver et de printemps (El Nino)</p> <p>Merci de fournir des explications: L'urgence « Cyclone Matthew est long et lent à être contrôlée du point de vue nutritionnel et environ 2 ans après la situation est toujours précaire a cause de la sécheresse.</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications: A travers la Direction de Protection Civile (DPC) et OCHA</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui (Certains membres de la Plateforme)</p> <p>Merci de fournir des explications: Les activités en nutrition sont majoritairement des activités humanitaires réalisées sur un fond de développement, car le pays est toujours en situation d'urgence.</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : L'existence d'une source de financement régulier et stable</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui</p> <p>Merci de fournir des explications : Au niveau communautaire à travers les Clubs de Mères, les Mères Leaders, les « Manman Lumière », les Clubs de Grand-mères et le matrones</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Merci de fournir des explications : A partir de certaines stratégies novatrices 1) Transformer les bénéficiaires en acteurs, les Foyers de démonstration communautaires, les Jardins « lakou », les démonstrations culinaires avec les aliments locaux disponibles dans chaque zone. Ces stratégies citées sont d'envergure nationale</p>

4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Merci de fournir des explications : La scolarisation des jeunes et leur rétention avec le Programme de cantines scolaires, la fortification des repas scolaires avec les Poudres de Micro nutriments, la Promotion du Morenga dans la lutte contre l'anémie. La promotion et la dissémination de la « Nouvelle Pyramide Alimentaire Haïtienne », la Promotion de « L'Agriculture de Santé Publique ».
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui (1) La Loi sur la Paternité responsable La Politique Genre La Politique nationale de Nutrition
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui Merci de fournir des explications : Développement de Petites et moyennes industries à travers les micro crédits et la « Strategies Cheme lavi Miyò »
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui ou non Merci de fournir des explications :

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques de votre travail de communication avec les médias, d'indiquer quelles parties prenantes ont soutenu ce travail et quels en ont été les résultats. Merci de fournir des documents pertinents comme les communications/plans média, les documents de plaidoyer remis aux médias, les communiqués de presse, les articles de journaux, les clips vidéo, etc. Exemples : Les Plan de communication Nutrition et Allaitement Maternel La Voix de l'Amérique : Célébration Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel Points de Presse : Journée Mondiale de l'Alimentation, Jour Mondial de la Santé, Symposium international sur les micro nutriments Radios Communautaires : Promotion du Sel iodé, Promotion d'une alimentation convenable par la consommation des Fruits et légumes, Prévention et lutte contre les maladies métabolique.
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par</i>	Oui Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de

	<p><i>la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i></p>	<p>presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc.</p> <p>Exemples : Le Front Parlementaire Haïtien Contre la faim et la Malnutrition (6 Octobre 2017) Le Réseau des Journalistes Haïtiens Contre la Faim Le Réseau Haïtien des Journalistes en santé</p>
<p>3.</p>	<p>Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?</p>	<p>Non</p> <p>Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>4.</p>	<p>Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Oui ou non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
<p>5.</p>	<p>Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations : Le Lancement officiel du Mouvement SUN en Haïti dans le but d'obtenir l'engagement politique au plus haut niveau de la nutrition afin de faciliter le financement de la ligne budgétaire Nutrition existante et l'enseignement de la Nutrition comme une discipline universitaire diplômant</p>

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/ Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Monsieur	Amouzou KOKOU	FAO	AT-FSTP	kokou.amouzou@fao.org	4420-0724	Oui
2.	Monsieur	Spencer LOUIS	DUE	Chargé de programme	spencer.louis@eeas.europa.eu	3764-0076	Oui
3.	Monsieur	Jean Ulysse HILAIRE	CNSA	Directeur Technique	hjeanulyse@yahoo.fr	4468-6571	Oui
4.	Monsieur	Yves Laurent Regis	POA/ RANFOSE	Directeur Executif	regisyl@hotmail.com	37248401	Oui
5.	Monsieur	Léonard KOUADIO	UNICEF	Chief Health Nutrition	lkouadio@unicef.org	3990-0887	Oui
6.	Madame	Viola TOMBEAU	PROJET SANTE	Lead Nutrition	viola.tombeau@carisfoundationintl.org	3406-2581	Oui
7.	Madame	Rebecca TATGRIN	CARIS /BEST	Responsable Nutrition	rebeccatatin@gmail.com	4894-0434	Oui
8.	Madame	Iderle BOIS	WORLD VISION	Conseiller Tech Sante Nutrition	iderle_bois@wvi.org	3464-6500	Oui
9.	Madame	Florence JEAN-LOUIS	FONKOZE	CCP	fjlouis@fonkoze.org	37021108	Oui
10.	Madame	Myrlande NORELIA	PAM	Program Ass	myrlandenorelia@wfp.org	3701-5323	Oui
11.	Madame	Carine Jean-Simon VALBRUN	MDM/ Canada	Référente de projet	rpnutmdmcanadahaiti@gmail.com	4831-4808	Oui
12.	Monsieur	Jean Marc BRISSAU	UND Indiana-USA	Directeur pays	jbrisseau@nd.edu	3818-2410	Oui
13.	Monsieur	Dacius MINAUD	Vitamin Angels	Directeur P	mdacius@vitaminangels.org	3900-4803	Oui
14.	Monsieur	Jean Ronald CADET	Cabinet DG/MSPP	Conseiller Technique	janwonal@yahoo.fr	3866-1321	Oui
15.	Monsieur	Philizaire Yvens	FAMV / UEH	Professeur	Philizaire2005@yahoo.fr	4892-7234	Oui
16.	Monsieur	Josué FLEURANTIN	WDA	Coord Projet	wda.orghaiti@yahoo	3602-1734	Non
17.	Madame	Natacha ZEPHIRIN	ACF	Manager Santé	nutmanager-pap@ht-actioncontrelafaim.org	3701-6247	Oui
18.	Madame	Esther MAHOTIERE	Zanmi Lasante	Responsable Nutrition	lve3allen@yahoo.fr	4894-2997	Oui
19.	Madame	Rose Mireille EXUME	CEPAM	Conseillère Technique	rosemireilleexume@gmail.com	3702-0333	Oui

20.	Madame	Carine FLERISMOND	UNICEF	Nutrition officer	cflerismond@unicef.com	4616-3430	Oui
21.	Monsieur	Cadet MARCUS	MSPP/ UEP	Coordonateur de la cellule de planification	marcuscade87@yahoo.fr	4038-6199	Oui
22.	Monsieur	Fanor Hervé Junior	Nutrition / MSPP	Statisticien / Epidémiologiste	jufresh1989@hotmail.com	3851-3451	Oui
23.	Madame	Jenny-Flore PAPILLON	Nutrition / MSPP	Infirmière attachée	florejennyp@yahoo.fr	3707--693	Oui
24.	Madame	Sophia L. SAINT-LOUIS	Nutrition / MSPP	Médecin UCPNANu	sophielalanne@hotmail.com	4327-2463	Oui
25.	Madame	Marie Mireille HENRY	Nutrition / MSPP	Nutritionniste	Kekete_chery@yahoo.fr	3628-4369	Oui
26.	Madame	Guirlaine JEAN-CHARLES	Nutrition / MSPP	Infirmière attachée	guilourie@yahoo.fr	3707-9303	Oui
27.	Madame	Médela Monique	Nutrition / MSPP	Médecin UCPNANu	mmedela50@yahoo.fr	3739-1758	Oui
28.	Monsieur	Jaccis Woodney	FMP / UEH	Etudiant en Pharmacie	jacciswoodney@gmail.com	4856-2227	Non
29.	Madame	Nirva PHORPHILUS	FMP / UEH	Etudiant en Pharmacie	pronirva93@gmail.com	3889-3841	Non
30.	Monsieur	Wilson BAC	FMP / UEH	Etudiant en Pharmacie	wilsonbac6@gmail.com	3729-8243	Non
31.	Madame	Dade Sherley PIERRE	Nutrition / MSPP	Personnel administratif	ssherleypierre@yahoo.fr	3728-0939	Non
32.	Madame	Myrtha Videau FLORESTAL	Nutrition / MSPP	Personnel administratif	floremyrtha@yahoo.com	3906-9467	Non
33.	Madame	Cothiere Edline	Projet Sante CMMB	Tech Lead Nut	ecothiere@cmmb.org	3618-3020	Oui
34.	Madame	Lacouture Marie Roselie	CRS / A3PN	Point Focal	rosyla82@yahoo.fr	3707-6935	Oui
35.	Madame	Douyon Christina	CARIS / BEST	Assistant	douyonchristina@gmail.com	4894-0418	Oui
36.	Monsieur	Dennerly Philippe	GROUPE CRISTO	Achat Import	philippe@deka.ht	3416-7180	Oui
37.	Madame	Valbrun Carine J.S.	MDM - CANADA		refsmne.mdmcanadahaiti@gmail.com	4831-4808	Oui
38.	Monsieur	Lucien Daniel	UCIDEF		ucidefentreprise@gmail.com	3778-	Non
39.	Madame	Solangely Théano	Les Moulins d'Haïti	Resp labo	solangely_theano@lmh-ht.com	3333-0408	Oui
40.	Monsieur	Claude Marcel GRAND-PIERRE	Les céréales d'Haïti	Directeur Général	claudemarcel@lescerealesdhaiti.com		Oui

41.	Monsieur	Marc JEAN NOËL	Huileries Haïtiennes - HUHSA	mjnoel@gbgroup.com	Directeur de ventes		Oui
42.	Monsieur	Carl Henri CENAFILS,	CARRIBEX (Huile)	qualitycontrol@carribexhaiti.com	Gestionnaire Contrôle de Qualité		Oui
43.	Monsieur	Robert DEEB	GROUPE CRISTO (Huile / Farine) importation	rodeeb@gmail.com	Manager		Oui
44.	Monsieur	Jacques Henri SIMEON	CARRIBEX (Huile)	commodities@carribexhaiti.com	Coordonnateur Commodités		Oui
45.	Monsieur	Carlille CELAMY	Huileries Haïtiennes - HUHSA	ccelamy@gbgroup.com	Directeur de Ventes Adjoint		Oui
46.	Madame	Kaetya LOUIS	Cooperation Externe /UEP-MSPP	lkaetya@yahoo.fr	Chef de Section		Oui
47.	Madame	Rachelle PIERRE- LOUIS	IICA	Rachelle.pierre.louis@iica.nt			Oui
48.	Madame	Mie Martha	DSO	mariemarthaulysse@yahoo.fr	Point Focal Nutrition	31619272	Oui
49.	Monsieur	Jean Lynne RENFORT	PESADEV	rendyne@yahoo.fr	Directeur Technique		Oui
50.	Madame	Marilise ROUZIER	UEH	marilou_rouzier@yahoo.fr	Membre Unité Recherche		Oui
51.	Madame	Marie Sulphise POLYNICE	MDM CANADA	psulphise11@gmail.com	Responsable Nutrition	37153674	Oui
52.	Monsieur	Philippe St-CROIX	FSTP/MARN DR	philipestc@yahoo.fr	Chargé de Suivi Senior		Oui
53.	Madame	Fonie PIERRE	Catholic Relief Services Haiti	Fonie.pierre@crs.org	Directeur	3833 1925	Oui
54.	Monsieur	James LAGUERRE	MDM Espagne	Coordinacion.nutricion@medicosdelmundo.org	Coordonnateur Nutrition	48937302	Oui
55.	Monsieur	Rev Michelet DORESCAR	Groupe SPES/UNDI	micheletdorescar@hotmail.com	Manager	31026577	Oui
56.	Monsieur	Emmanuel LOUIS	A3PN/CRS	emmanuel.louis@crs.org	Chargé de projet A3PN	3701-300	Oui

57.	Monsieur	Peter HARSVELD	Les Moulins d'Haïti	Peter_harsveld@lmh-ht.com	Manager	_____	Non
58.	Madame	Ruth CLIMAT	POA-RANFOSE	rclimat@yahoo.com	Directeur Technique	48921125	Non
59.	Monsieur	Pierre Alix MACAJOU	PDI	pierrealixmacajou@gmail.com	Coordonnateur		Oui
60.	Mme	Carline SAINT-FLEUR	MSPP	Saintfleurcarline7650@gmail.com	Secrétaire		Non
61.	Monsieur	Nelvil SAINT-VILUS	Nutrition - MSPP	saintvilusnelvil@yahoo.fr	FSA-Gonaïves UEH	37973172	NON